

DECISION 2024-D-001

Demande subvention – Programme Départemental pour l'insertion et l'emploi

Jean-Marc DUMOULIN, PRÉSIDENT la Communauté de Communes Val'Aïgo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.5211-2 et L.5212-11 et suivants,

Vu la délibération communautaire n° 2020-048 en date du 15 juillet 2020, portant délégation de compétences au Président et la délibération 2020-089 en date du 1^{er} octobre 2020, portant délégation du Conseil au Président- Adjonction,

DECIDE

Article 1

Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental au titre de la subvention du programme départemental pour l'insertion et l'emploi.

Article 2

La demande de subvention porte sur un montant de 20 000.00 euros.

Article 3

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et publiée.

Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur le Receveur des Finances.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification et l'accomplissement des formalités de publicité, devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7.

Fait à Villemur sur Tarn, le **12 FEV. 2024**



Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été effectuées

Le

12 FEV. 2024